

Ecrit par Rayan Allaf le 11 juillet 2024

Concours talents des cités 2024 : les inscriptions sont encore ouvertes jusqu'au 24 juillet

En place depuis 2002, le concours « talents des Cités » ouverts aux entrepreneurs du territoire issus des quartiers prioritaires est toujours ouvert aux inscriptions. Les candidats qui souhaitent participer à ce programme qui récompense l'énergie entrepreneuriale des quartiers auront jusqu'au 24 juillet pour s'inscrire.

23 ans après son lancement, le concours « talents des cités » insufflé par <u>Bpifrance</u> revient pour une nouvelle édition. Cette initiative, fiancé par l'Etat et la Caisse de<u>s dépôts</u> via la <u>Banque des territoires</u> à hauteur de 456 millions d'euros sur 4 ans, a pour objectif de repérer, récompenser et accompagner les réussites entrepreneuriales issues des quartiers prioritaires de la ville. Elle a été lancée dans le cadre du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » et récompensera une trentaine de créateurs d'entreprises qui incarnent les valeurs d'abnégation et d'autonomie, chères à la branche entrepreneuriale.

Un concours économique et social

Si vous souhaitez participez, les inscriptions sont toujours ouvertes, vous avez jusqu'au 24 juillet pour vous inscrire et candidater en cliquant sur ce <u>lien</u>. Pour être éligible, il suffit d'être candidat résidant ou ayant installé une entreprise en QPV (quartier prioritaire de la ville) et d'être suivi par un organisme d'accompagnement ou de financement à la création d'entreprise.

Attentifs sur les modalités d'inscription, les équipes du concours choisiront les candidats en fonction de leur parcours, leur motivation, leur profil entrepreneurial et enfin la viabilité économique de leurs projets ainsi que l'impact de ces derniers sur leurs zones d'habitation.

La catégorie « jeune pousse » viendra récompenser les entrepreneurs en activité immatriculés sur une période inférieure à un an et la catégorie « création » viendra gratifier les entrepreneurs en activité depuis plus d'un an et moins de 3 ans. 14 lauréats régionaux seront sélectionnés pour le Concours national et 6 lauréats seront primés lauréats nationaux Talents des Cités. Chaque année, une trentaine de lauréats sont récompensées et plus de 70.000 euros de dotations sont distribués.